

CONSEIL MUNICIPAL

du 13 février 2020

Convocation
07.02.2020

L'an deux mil vingt, le treize février à vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de Jean-Claude LAMARQUE, Maire, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Présent(e)s : Messieurs Jean-Claude LAMARQUE, Jean-Yves BIGOT, TONNELIER Denis, NAELS Frédéric, PLOMTEUX Daniel, José-Félix ORTUN, Patrick ANDRÉ, Frédéric LANNEAU et Mesdames Sandrine BUISSET et Dominique FORET

Absents : Mesdames Anne LÉCRIVAIN, Valérie SAUSSIER ET Messieurs RAZON Didier, Michel DELOMEZ

Secrétaire : Madame Sandrine BUISSET

ORDRE DU JOUR :

-  SITE PILOTE – BESOINS FONCIERS
-  DEMANDES DE SUBVENTIONS
-  SDESM : GROUPEMENT DE COMMANDES
-  DEMANDE DE SUBVENTION – COLLEGE
-  CRÉATION SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE
-  PLUI
-  AFFAIRES DIVERSES

SITE PILOTE – BESOINS FONCIERS

Le Maire informe les membres sur les besoins fonciers liés au projet du site pilote de la Bassée.

Un projet de nouvelle valorisation des terrains qu'EPTB devrait acquérir a été présenté le 3 février. En résumé certaines parcelles sont réévaluées pour passer de 0.50€ le m² à 1.30€ Mais cela s'accompagnerait d'une modification de la surface achetée sur d'autres parcelles EPTB n'acquérant que le surface nécessaire à l'édification de la digue nous laissant la propriété et la jouissance du restant de la parcelle en nous octroyant 30% du prix de la dite parcelle en compensation de la servitude ainsi créée. Cette proposition ne pourrait être définitive qu'après la validation par l'administration des domaines.

Félix ORTUN souligne que si les terrains restaient la propriété de la commune, elle ne pourrait de toute façon rien en faire.

Le maire conclut en disant qu'il conviendra de rester vigilant sur cette proposition lorsqu'elle sera officiellement présentée.

2020/02 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire informe les membres des demandes de subventions reçues de :

- Collège de Donnemarie-Dontilly pour un voyage scolaire ;
- JSP de Donnemarie-Dontilly pour la formation et la préparation de jeune sapeur-pompier volontaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer

- 15€ de subvention par enfant concerné pour le voyage scolaire organisé par le collège de Donnemarie-Dontilly ;
- 100€ de subvention pour les JSP de Donnemarie-Dontilly.
-

2020/03 – SDESM – GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Maire informe les membres que le SDESM a constitué un groupement de commande pour accompagner les établissements publics du département dans leurs obligations en matière d'achat de Gaz et d'électricité.

En effet, la fin des tarifs règlementés de vente de Gaz et d'électricité pour les professionnels impose une mise en concurrence des fournisseurs d'énergies.

Aussi, l'adhésion à ce groupement de commande est une solution simple pour les petites collectivités qui souhaitent s'affranchir de la mise en concurrence d'entreprise pour l'achat public d'énergie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le programme présenté et les modalités financières,
- Accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande,
- Autorise le Maire à signer l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,
- Autorise le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande.

2020/04 – CRÉATION SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Le Maire informe les membres des recommandations de la Trésorerie de Bray sur Seine quant à la gestion de la cantine et du périscolaire.

Considérant que le RPI CHATENAY EGLIGNY ne peut dans l'état gérer par le biais d'une simple convention la cantine et le périscolaire, il est nécessaire de créer un syndicat entre les deux communes qui recevra délégation pour le scolaire et périscolaire.

A cet effet le Maire distribue le projet des statuts du SIVOSP et fait remarquer que les termes de la convention précédemment adoptée sont repris, l'essentiel de la modification réside dans le transfert de compétence et la gouvernance qui passe entre les mains d'un président et un vice président élus par un conseil d'administration composé de 6 membres titulaires, 3 par conseil municipal, chacun des conseil nommant également 3 suppléants.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire sur le projet de création du syndicat intercommunal à vocation scolaire et périscolaire (SIVOSP) qui regroupera les communes de CHATENAY SUR SEINE et d'EGLIGNY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Accepte de déléguer la compétence scolaire et périscolaire au SIVOSP,
- Adopte les dispositions relatives définies dans les statuts du SIVOSP CHATENAY / EGLIGNY

PLUI

Les membres sont informés de la fin de l'enquête publique menée en vue de l'élaboration du PLUI pour laquelle plus de 200 remarques provenant des administrés des villages concernés ont été enregistrées.

Le commissaire ayant demandé un délai pour fournir son rapport celui-ci devrait être transmis au président de la communauté de communes fin février.

AFFAIRES DIVERSES

Les membres sont informés sur :

- Demande de subvention reçue de l'ADMR
- Demande de subvention reçue de JUDO CLUB NANGIS
- Demande de subvention reçue d'HANDISPORT
- Frais de scolarisation 2018/2019 pour un élève scolarisé à Nangis d'un montant de 779.80€
- Versement d'une indemnité de 627.39€ de l'EPTB Seine Grands Lacs pour le forage de parcelles communales.

La séance est levée à 21h50

Le Maire,
Jean-Claude LAMARQUE